

ID: 001-240100883-20180129-D20180129\_001-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2018-001 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2018, le lundi 29 janvier, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 22 janvier 2018 - Secrétaire de séance : Jean-Félix FEZZOLI Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de votants : 77

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Sandrine CASTELLANO, Christian de BOISSIEU, Michel CHABOT, Laurence CARTRON, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Patrick CHARVET, Dominique DELOFFRE, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI, Jean-Félix FEZZOLI, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jacky LAMBERT, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Nicole BOURJON, Jean PEYSSON, Gérard CHABERT, Gérard BROCHIER, Marius BROCARD, André MOINGEON, Agnès ROLLET, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Gérard BOREL, Sylvie COMTE, Marilyn BOTTEX, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Paul BIGLIA, Christian BUSSY, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Frédéric TOSEL, Régine GIROUD, Gilbert BABOLAT, Daniel ROUSSET, Ghislaine PERNOD, Paul VERNAY, Jean-Marie CASTELLANI, Pascal COLLIGNON, Catherine DAPORTA, Jacqueline SELIGNAN, Gisèle SAVLE, Fabrice VENET, Elisabeth PUYPE, Eric GAILLARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Martial MONTEGRE, Frédérique BOREL, Daniel BEGUET, Laurent BAUDIN, Liliane BLANC-FALCON, Françoise GIRAUDET, Myriam CHANET, Marc LONGATTE, Eric BEAUFORT, Gérard CLEMENT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Renée PONTAROLO (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Jean-Marc RIGAUD), Sylvie SONNERY (à Sandrine CASTELLANO), Patricia GRIMAL (à Christian de BOISSIEU), Lionel MANOS (à Gérard CHABERT), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Simon ALBERT (à Gilbert BABOLAT), Jean-Alex PELLETIER (à Frédéric TOSEL), Jean-Luc RAMEL (à Christian BUSSY), Evelyne REYMOND-BABOLAT (à Sylvie RIGHETTI), Roselyne BURON (à Eric BEAUFORT).

Etaient excusés et suppléés: René DULOT (par Nicole BOURJON), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Jean-Pierre HERMAN (par Gisèle SAVLE), Albert BERTHOLET (par Laurent BAUDIN), Françoise VEYSSET (par Myriam CHANET).

Etaient excusés: Josiane ARMAND, Jean-Paul PERSICO, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents: Marie-Pierre PRAS, Eric NODET, Jean-Luc ROBIN.

## Objet: Recensement des marchés publics conclus en 2017

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2018;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique qu'il est nécessaire de faire connaître et de publier la liste des marchés conclus l'année précédente, en l'occurrence ceux de l'année 2017.

Depuis que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été adopté, les obligations, liées à l'article 133 du Code des marchés publics, ne valent que pour les marchés conclus avant la date du 1<sup>et</sup> avril 2016.

Les autres marchés conclus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, sont désormais soumis à l'article 107 du nouveau décret dont l'application ne sera obligatoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Toutefois, l'information est donnée pour l'ensemble des marchés conclus entre le 1<sup>et</sup> janvier et le 31 décembre 2017, par souci de transparence.

Les marchés sont toutefois toujours présentés en fonction de trois types de prestations (travaux, fournitures et services) avec des compléments informatifs selon l'article 107 du décret du 25 mars 2016 dans le tableau ci-joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le

ID: 001-240100883-20180129-D20180129\_001-DE

## Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la liste des marchés publics conclus par la CCPA en 2017 comme présentée dans le tableau ci-joint.
- AUTORISE la publication de cette liste sur le site internet de la collectivité et sur le tableau d'affichage situé au siège communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 0.2 FEV. 2018 Affichée le 0.5 FEV. 2018

Le Président, Jean-Louis GUYADER